Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1848

Artikel: Initiative "poste forte" : le meilleur et le pire : pourquoi inclure une disposition incompatible avec une adhésion à l'Union européenne?

Autor: Tille, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014015

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

auprès desquels nous nous fournissons. Le GSsA a choisi de promouvoir une solution maximaliste, certes cohérente avec sa mission première de suppression de l'armée, mais éthiquement incompatible avec le maintien de cette institution: on ne peut prétendre garder les mains propres en s'abstenant de vendre des armes à l'étranger, en espérant que d'autres continueront à nous en vendre.

En choisissant une cible hors de portée, il contribue à légitimer une politique tout à la fois illégale et moralement indéfendable.

Initiative «poste forte»: le meilleur et le pire

Pourquoi inclure une disposition incompatible avec une adhésion à l'Union européenne?

Albert Tille (6 décembre 2009)

La récolte des signatures en faveur de l'initiative *«Pour une poste forte»* a débuté le 24 novembre. Le Syndicat de la communication qui en est l'auteur n'a aucun souci à se faire pour trouver l'appui de 100'000 citoyennes et citoyens.

Chaque bureau qui disparaît provoque la grogne des usagers. La suppression du monopole de la distribution des lettres actuellement en débat au Parlement, fait craindre que, pour maintenir son équilibre financier, La Poste rationalise à outrance et démantèle son réseau. Claude Béglé, le nouveau président du conseil d'administration dément ce charcutage dans une interview à la presse dominicale. Mais ses propos ne sont pas rassurants pour le personnel de la poste. Le courrier électronique a fait chuter cette année les envois postaux de 5%. Ils seront coupés d'un tiers d'ici 2015, ce qui entraînera la suppression de milliers d'emplois.

Le combat du Syndicat de la communication est donc compréhensible et légitime. Reste à savoir si les solutions qu'il propose dans son initiative sont adéquates. Enumérons-les.

1.- La définition d'un service postal universel est plus précise. Ce service n'est pas seulement *suffisant* comme dans le texte actuel de la Constitution (art 92). Il doit être d'un *accès facile et rapide*.

2.- Le service postal doit être exclusivement assuré par du personnel appartenant à l'entreprise La Poste. D'apparence anodine, cette exigence est lourde de sens. Elle interdirait, comme c'est de plus en plus fréquemment le cas, de confier des activités postales à un commerce local, à l'Office du tourisme ou au secrétariat municipal. Or les avantages de cette nouvelle formule sont reconnus. Les heures d'ouverture sont plus généreuses. Les services et commerces locaux d'un *accès facile et rapide* font des économies ce qui permet de les maintenir en activité.

3.- La création d'une banque postale générerait des bénéfices permettant de financer une partie des activités non rentables. Inscrire cette exigence dans la Constitution permettrait de briser le verrou que le lobby bancaire met à un projet défendu pourtant par Claude Béglé et Moritz Leuenberger.

4.- La Poste garderait le monopole de la distribution des lettres. L'absence de concurrence lui garantirait une partie de ses ressources actuelles. Mais ces revenus sont basés sur une activité en forte décroissance. L'ancrage du monopole dans la Constitution a, en outre, l'inconvénient d'être incompatible avec la législation européenne qui prévoit la libéralisation totale du marché postal en 2011 pour les anciens membres et en 2013 pour les nouveaux. En cas d'adhésion, la Suisse devrait abolir ce verrou constitutionnel. Le parti

socialiste, officiellement partisan de l'adhésion, soutient, sans véritable cohérence, l'initiative du Syndicat de la communication. Et pourtant, une alternative existe pour compenser le manque à gagner d'une libéralisation du marché. Si La Poste ne peut pas rentabiliser le service universel, la loi actuelle permet de prélever une redevance chez les opérateurs concurrents.

L'initiative constitutionnelle *«Pour une poste forte»* propose le meilleur et le pire. On peut lui souhaiter franc succès afin que surgisse un contre-projet ambitieux et moins passéiste.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
p.a. Alex Dépraz – Chemin de Chandieu 10 – CH-1006 Lausanne – CP 10-15527-9 Lausanne